

MAIRIE
DE
CAYEUX-SUR-MER

ARRÊTÉ N° 014-225



Téléphone : 03.22.26.04.04

Télécopie : 03.22.26.04.09

www.cayeux-sur-mer.fr

mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

**Arrêté d'interdiction de stationnement
RD102-Route Blanche**

Le maire de la commune de Cayeux-sur-Mer ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la nécessité de préserver les espaces naturels

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique et de protection de la nature

ARRETE

Article 1. Le Stationnement des véhicules est interdit des deux côtés de la chaussée à compter de la mise en place des panneaux réglementaires et de la publication du présent arrêté sur le RD 102 , partie comprise entre le parking des dunes et l'entrée de la Rue des Argousiers-Chapelle.

Article 2. Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place de la signalétique correspondante.

Article 3. M. le commandant de gendarmerie, les gardes-champêtres et l'ASVP sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Cayeux-sur-Mer, le 4 juillet 2014

Le Maire,

Jean-Paul LECOMTE

